BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2127

972 – MARTINIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

Ventes et cessions

RCS non inscrit.
LE MOULLIEC (Vanille Paule).
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 38000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : fonds de commerce de négoce de vêtements, prêt-à-porter, accessoires de mode, lingerie, bijoux, articles de décoration et mobilier de décoration.
Enseigne : NOMADE.
Adresse : 28, rue de la Clairière "Villa les Lucioles", 97200 Fort de France.
Précédent propriétaire : 814 054 680 RCS Fort-de-France. **NOMADE.**
Publication légale : Le Légis *du* 26 novembre 2024.
Oppositions : Office notarial Arnaud Bastien et Stéphanie de Gentile-Dorn avenue Condorcet Croix de Bellevue 97200 Fort de France pour la validité..
Commentaires : Suivant acte reçu par Me Stéphanie de GENTILE - DORN, à FORT-DE-FRANCE (972), Croix de Bellevue, Avenue Condorcet, le 18 novembre 2024, il a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée NOMADE, dont le siège est à FORT-DE-FRANCE (97200) 28 rue de la Clairière, identifiée au SIREN sous le numéro 814054680 et immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE. A : Madame Vanille Paule LE MOULLIEC, demeurant à LE DIAMANT (97223) residence Le Domaine du Diamant Appt 8, Designation du fonds : fonds de commerce de négoce de vêtements, prêt-à- porter, accessoires de mode, lingerie, bijoux, articles de décoration et mobilier de décoration sis à FORT-DE-FRANCE (97200) 28 rue de la Clairière - Villa Les Lucioles, connu sous le nom commercial "NOMADE". La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38 000,00 EUR), Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de ta dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.